

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RÉGNNY

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à 20h30, le conseil municipal de Régnny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François DAUVERGNE, Maire.

### Nombre de conseillers

- En exercice	17
- Présents	13
- Absents	4
- Pouvoirs	4
- Votants	17
- Pour	17
- Contre	0
- Abstention	0

Convocation 30/09/2025

**DCM 2025-67**

**PRÉSENTS :** M. Jean-François DAUVERGNE, Maire.

Mesdames et Messieurs les adjoints : M. Benabdallah LAÏADI, Mme Fabienne MONTEL, Mme Manuella ANDRÉ, M. Marc MARCHAND.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : M. Jean-François CORTEY, M. Régis DUNOYER, M. Sylvain GAINETDINOFF, Mme Céline CHANAL, M. Antoine GIANINA, Mme Charlotte N'MIASS, Mme Lisa KECHIDA, Mme Vanessa VERNAY, Mme Sabrina LOUAHDI.

**ABSENTS EXCUSÉS :** M. Jean-Yves DOUCET, Mme El Djouar PAGLIA-LIGOUT, M. Didier VILAPLANA.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :** M. Jean-Yves DOUCET donne pouvoir à M. Marc MARCHAND, Mme El Djouar PAGLIA-LIGOUT donne pouvoir à M. Jean-François DAUVERGNE, M. Didier VILAPLANA donne pouvoir à M. Benabdallah LAÏADI.

Secrétaire élue pour la séance : Mme Lisa KECHIDA

042-214201816-20250929-20250929DCM67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

**Objet : Approbation du rapport annuel du délégataire VEOLIA sur le prix et la qualité du service public communal d'assainissement collectif – année 2024**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2245, la réalisation d'un rapport annuel du délégataire sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

*Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et présentation du rapport annuel du délégataire Veolia, sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'année 2024, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- **ADOpte** le rapport annuel 2024 du délégataire Veolia sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Régnny,
- **PRÉCISE** que ce dossier sera mis à disposition du public.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire de séance,  
Lisa KECHIDA



Le Maire,  
Jean-François DAUVERGNE

